

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 27

MONTREAL, LE JEUDI 3 FÉVRIER 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

À défaut d'idées nouvelles...

Gérard Bérubé

Le Forum économique de Davos, en Suisse, a été, pour le premier ministre Daniel Johnson, l'occasion de pavoiser, de jouer résolument la carte des investissements et de la création d'emplois, de convaincre les électeurs de l'autre côté de l'Atlantique qu'en exigeant de ses ministres qu'ils prennent rapidement et jouent à fond de train la carte de l'emploi et de la reprise, les résultats ne tarderaient pas à venir. Mais a-t-il été réellement convaincant?

En trois salves le premier ministre a annoncé, en fin de semaine dernière, la conclusion d'autant d'ententes, impliquant l'investissement étranger dans des projets créateurs d'emplois de haut calibre, expression d'une économie à valeur ajoutée.

Le lendemain, répétant sa prestation du lundi précédent devant le CRIM, il se refusait de camper dans un rôle de figurant pour prendre la vedette lors de la signature concrétisant le partenariat et la venue de Gaz de France au sein de l'actionnariat de Noverco. Pour l'occasion, austerité économique oblige, le champagne avait été remplacé par du vin blanc.

Pourtant, au cours de cette période de deux semaines, il s'est perdu trois fois plus d'emplois chez Asea Brown Boveri et Dominion Textile réunies que ceux devant être créés par ces nouveaux investissements. Mais il s'agit là vraisemblablement d'un autre aspect du malaise non pertinent ici, d'un débat d'un tout autre ordre qu'il faut, doit-on comprendre, reléguer au rang de la nécessaire et irrévocable restructuration industrielle de notre économie.

Le nouveau premier ministre dispose de peu de temps avant les prochaines élections pour démontrer son efficacité et étaler aux yeux de tous sa capacité à attaquer de front le malaise du chômage. Et il ne peut s'appuyer, pour ce faire, sur l'héritage de l'équipe précédente qui, aux termes d'une réunion de travail intensive, n'a trouvé d'autres locomotives à la relance de l'économie que l'implantation d'un casino et l'ouverture des commerces le dimanche.

Alors à défaut d'idées nouvelles et en l'absence d'inspiration, quoi de mieux que d'actualiser de vieux dossiers, de faire du neuf avec du vieux, de « voler le show » et de créer un lien de paternité factice avec des projets entièrement privés, conçus sans aide gouvernementale? C'est l'attitude électoraliste d'une autre époque, un tant soit peu naïve qui refait surface, et qui ne prend plus.

Samedi, le premier ministre est apparu au côté du président d'Astra Pain Control, de Suède. L'investissement annoncé: 10 millions\$ par année, sur huit ou dix ans, visant à mener au Québec la recherche sur des composés analgésiques et anti-inflammatoires. Cet investissement, dont l'annonce fut retardée, prétend-on dans les milieux bien informés, à la demande du premier ministre, ne se veut-il pas tout simplement une suite logique au partenariat conclu avec BioChem Pharma, de Laval, en octobre 1992? La venue d'Astra au Québec ne serait-elle pas, au moins en (grande) partie, redevable aux efforts de la CITEC, constituée d'entreprises privées, de centres de recherche et d'universités? Tant chez BioChem qu'à la CITEC, on évite tout commentaire; on se garde bien de vouloir intervenir dans la campagne promotionnelle de M. Johnson.

Et les stratèges du premier ministre prennent soin de repousser au mois de mars l'annonce du lieu d'implantation du point d'ancrage des nouvelles installations — le bail serait déjà signé depuis septembre dernier —, question de capitaliser davantage sur les retombées électorales de cet investissement.

Le lendemain, M. Johnson recueillait les retombées de l'annonce d'Ericsson d'entreprendre la phase II de son programme d'expansion au Québec. Ce programme a été présenté à Davos deux ans plus tôt et l'éventualité de la seconde phase fut soulignée à quelques reprises l'an dernier par les dirigeants de la branche montréalaise, notamment en marge d'une conférence sur les technologies de pointe.

Même approche lundi, à Paris cette fois, lors de la cérémonie de signature venant entériner l'entente entre Gaz de France et Caisse de dépôt-SOQUIP conclue en novembre dernier portant sur une participation de 24% dans Noverco. Même incursion, plus mordante cette fois, le 24 janvier dernier — les caméras n'ont eu de lentilles que pour M. Johnson qui parlait des riches retombées du projet en termes de création d'emplois — au cours d'une conférence de presse organisée par le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) autour du projet fédéral d'autoroute électronique CANARIE. Pas (ou peu) de participation financière du gouvernement québécois si ce n'est ce développement toujours timide de RISQ, pendant québécois de CANARIE qui bénéficie d'une contribution gouvernementale d'à peine 250 000\$ comparativement à 100 millions\$ pour le tronçon ontarien. Le Nouveau-Brunswick a également pris ce virage en élevant les réalisations concrètes au-dessus de l'événement médiatique avec la création d'un ministère de l'autoroute électronique. Mais solidarité, appui sentimental et... retombées médiatiques valent bien, au Québec, l'absence de véritables initiatives de relance.

Ne devrait-on pas rendre à César ce qui appartient à César?

CULTURE

Michel Tétrault quitte la galerie Michel Tétrault

PAGE B 8



LE MONDE

Égypte et Algérie, même combat?

PAGE A 6

L'ÉCONOMIE

Rogers veut le contrôle de Maclean Hunter

PAGE B 2



Le tabac n'est que la pointe de l'iceberg

70% des trafiquants arrêtés vendaient aussi de l'alcool; sans compter les bijoux et... les jeans

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

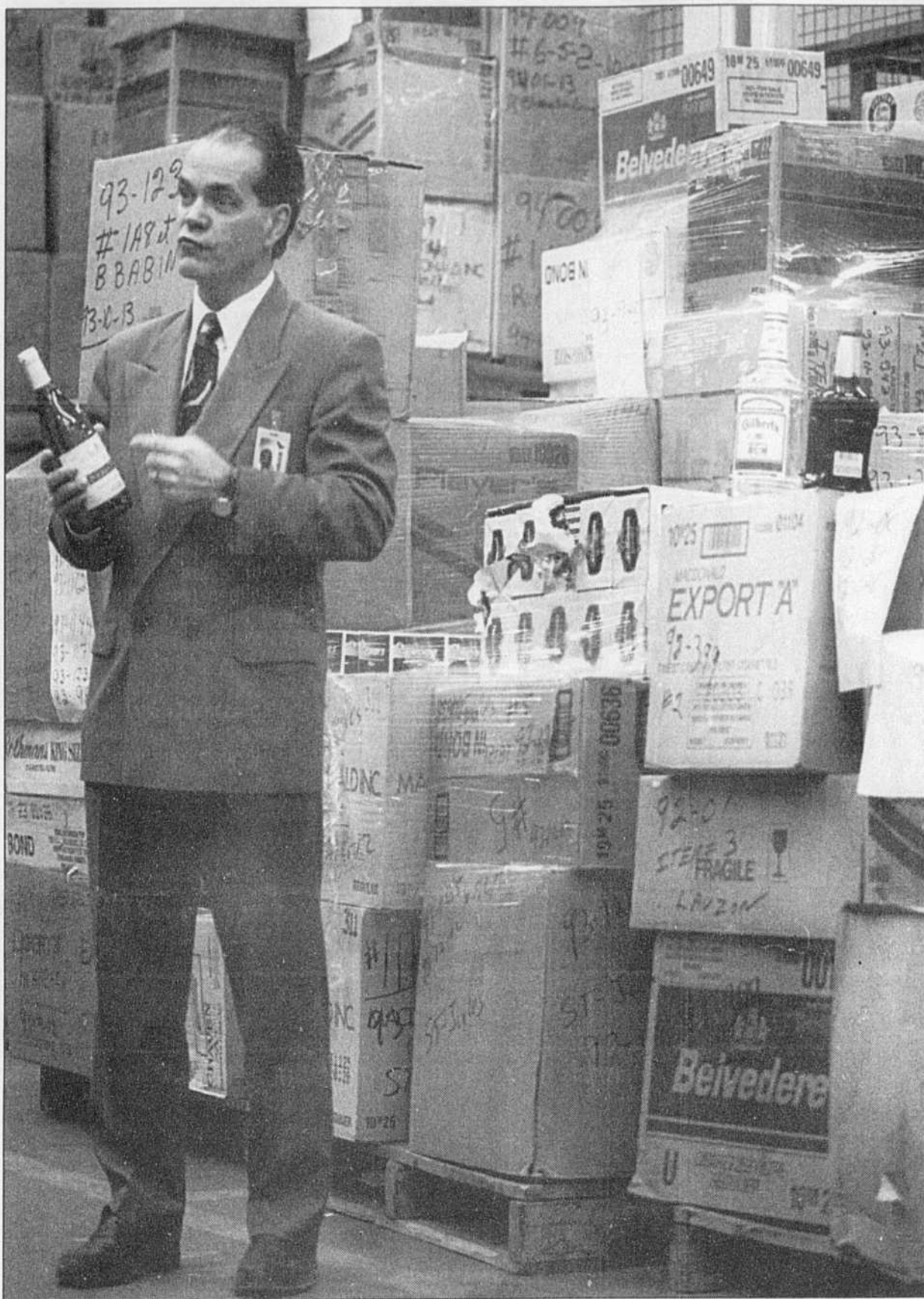


PHOTO JACQUES NADEAU

Selon Jean Brisebois, inspecteur de la section Douane et Accise de la Gendarmerie royale du Canada à Montréal, 70% des contrebandiers de cigarettes transigent également de l'alcool américain. Les contrebandiers poussent la farce, dit-il, jusqu'à copier des étiquettes de grands crus français pour vendre, sur le marché noir, du vin fait dans les chaumières québécoises...

La contrebande du tabac et des cigarettes canadiennes, dont tout le monde parle, n'est que la pointe d'un iceberg beaucoup plus imposant.

Les saisies d'alcool, de bijoux, de vêtements de contrebande montent en flèche.

Selon l'inspecteur Jean Brisebois, responsable de la section Douane et Accise (Montréal) de la Gendarmerie royale du Canada, 70% des trafiquants de cigarettes de contrebande, arrêtés dans la région de Montréal, transigent aussi de l'alcool américain.

Et dans ce domaine, on trouve de tout: du gin, de la tequila, de la vodka, du rhum, de l'amaretto...etc.

En termes statistiques, les saisies d'alcool effectuées par la GRC dans la province de Québec sont passées de 11 161 litres en 1991, à 87 955 litres en 1993, privant le Trésor québécois de centaines de millions de dollars de revenus.

Cet alcool, fabriqué aux États-Unis avec des produits non autorisés au Québec, ne rencontre pas les normes de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Pour sa part, la Société des alcools du Québec évalue entre 100 et 300 millions de dollars l'argent qu'elle perd

VOIR PAGE A 10: TABAC

VOIR AUSSI EN PAGE A 10

Imperial Tobacco cesse ses exportations vers les États-Unis

35 enseignantes victimes de discrimination sexiste

«Nous ouvrons une voie», dit Lorraine Pagé

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Après plusieurs années d'étude, la Commission des Droits de la personne du Québec (CDPQ) vient de rendre une décision importante: 35 enseignantes ont été victimes de «discrimination systémique» à la Commission scolaire de l'Industrie, à Joliette.

La CDPQ demande donc à cette commission scolaire de verser 5000\$ à chacune des femmes du groupe à titre de dommages moraux, en plus de recommander l'implantation d'un programme complet d'accès à l'égalité. Une décision qui, de l'avis de la CEQ qui la rendait publique hier, peut ouvrir la porte à des plaintes semblables dans d'autres commissions scolaires.

«Avec cette cause nous ouvrons une voie», déclare la présidente de la CEQ Lorraine Pagé. Ce qui s'est passé à Joliette nous fait croire que ça peut se passer ailleurs. C'est l'ensemble des commissions scolaires qui se voient interpellées par ce jugement, car ce n'est que la pointe

VOIR PAGE A 10: DISCRIMINATION

Le Québec reste isolé

Après l'Ontario, le Nouveau-Brunswick hésite à réduire radicalement ses taxes sur les produits du tabac

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Après l'Ontario, c'est au tour du Nouveau-Brunswick de manifester peu d'enthousiasme à s'embarquer dans une baisse radicale des taxes sur les cigarettes. Le Québec reste isolé.

Le porte-parole du premier ministre Frank McKenna, Maurice Robichaud, a indiqué au DEVOIR que le Nouveau-Brunswick était prêt à considérer, à l'intérieur d'un programme global, une certaine diminution des taxes, mais qu'il est hors de question que la province renonce aux 45 millions\$ que doit lui rapporter, l'an prochain, les taxes sur les produits du tabac: «Si nous baissions considérablement les taxes, l'argent on va le prendre où?» s'interroge-t-il.

À Québec, l'attachée de presse du ministre des Finances André Bourbeau, Lyne Rowley, admet que l'argent que le Trésor public perdra dans l'exercice d'une baisse de taxes «il va falloir aller le chercher ailleurs», mais elle refuse de s'aventurer davantage. En 1992-1993

VOIR PAGE A 10: QUÉBEC

Jeunes et violence: une équation faussée

Plus de 85% des délinquants sont des adultes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Rixes, attaques au couteau dans les écoles, guerres de gang. Pour le commun des mortels, jeunesse rime avec violence et l'âge ingrat est synonyme de délinquance. Pourtant, un portrait grand angle de la criminalité prouve tout le contraire. Au Québec, 86% de ceux qui commettent des crimes violents sont... des adultes.

Le mot court sur toutes les lèvres: nous vivons dans une société de plus en plus violente. Dangereuse, même. Mais peu souvent, on entend dire que depuis 1979, les crimes de tout acabit chez les jeunes ont diminué de près de 8% en province et de 34% dans la métropole, souligne le criminologue M. Jean Trépanier, de l'École de criminologie de Montréal.

«On ne peut pas continuer d'être alarmiste à outrance, car ça serait fausser la réalité. Il faut dire, une fois pour toutes, que la criminalité à Montréal est d'abord un phénomène d'adultes», renchérit pour sa part Mme Suzanne Lemire, DPJ et directrice provinciale des Centres jeunesse de Montréal.

On a dit à satiété que la délinquance était rampante chez les jeunes. Faux, ajoute le criminologue Trépanier. Car, en fait, cinq délinquants sur six sont des adultes à Montréal.

La violence, donc, est beaucoup moins juvé-

nile qu'on ne le dit.

Les chiffres donnés en exemple par le criminologue sont d'ailleurs repris par les porte-parole du réseau des Centres de jeunesse de Montréal qui s'inquiètent d'un courant montant en faveur de la répression et de l'incarcération prolongée des jeunes délinquants. Tout cela alors que la loi sur les jeunes contrevenants en arrive à sa dixième année d'application. Fortement contestée à son entrée en vigueur, la loi fédérale a remplacé l'ancienne loi sur les jeunes délinquants qui avait davantage pour rôle de protéger le jeune que de le responsabiliser de ses crimes.

«De plus en plus on plaide la «Tolérance Zéro». D'accord, mais il ne se fait pas plus d'action concertée, notamment dans les écoles. Il faut, en plus, regarder le phénomène de la violence dans son ensemble», relance Mme Lemire.

Des données recueillies par le Service de police de la CUM et présentées hier dans le cadre d'un colloque sur les jeunes et la délinquance démontrent qu'à Montréal, le nombre total de crimes commis par des mineurs a chuté depuis 1986. On a noté une baisse de 30% des introductions par effraction et de 23% des vols simples sur le territoire de la CUM en six ans.

VOIR PAGE A 10: VIOLENCE

INDEX

Les Actualités...A2	Idees.....A9
Agenda culturel...B6	Le Monde.....A6
Annouces classées...B4	Montréal.....A3
Avis publics...B5	Mots croisés...B4
Culture.....B8	Politique.....A4
Économie.....B2	Les Régions.....A1
Éditorial.....A8	Les Sports.....B5



Météo
Ciel variable
Max: -10
Min: -15
Détails en B4

MONTREAL

La Ville aux prises avec un arriéré de 7000 plaintes

PAGE A 3

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Journée de rattrapage pour Québec 2002

La «montagne d'un jour» est mise en veilleuse

RÉMY CHAREST

CORRESPONDANT DU DEVOIR À QUÉBEC

Pour tenter de rétablir le calme autour de sa candidature et de ses projets pour la descente de ski masculine, Québec 2002 a décidé de mettre en veilleuse sa proposition d'une installation temporaire au Cap-du-Salut et de se pencher sur la possibilité de tenir l'épreuve dans l'Ouest canadien. Cette solution est sommairement évaluée à 15 millions de dollars, contre 20 pour la «montagne d'un jour».

Lors d'une conférence de presse, hier matin, et d'une réunion de plus de cinq heures du comité de suivi de la candidature en après-midi, les organisateurs ont ainsi tenté de résorber ce qui était devenu un véritable cauchemar de relations publiques au niveau régional.

Tout en maintenant que Cap-du-Salut était une solution technique valable qui respecte les propositions

budgetaires établies, le président de Québec 2002, M. René Paquet, a reconnu que la manière dont le projet avait été présenté constituait une erreur: «Il aurait été préférable d'aviser le comité de suivi, c'est une erreur et j'en prends la responsabilité.» On veut maintenant réparer cette bévue en tentant de rétablir la perception de la candidature québécoise dans l'opinion publique: «S'il n'y a pas d'appui de la population, il n'y a pas de Jeux olympiques», expliquait M. Paquet, en rappelant que le Comité international olympique fait de cette question un critère de toute première importance dans le processus de sélection.

M. Paquet a également insisté sur la qualité de l'ensemble du projet olympique, qui propose un surplus budgétaire (32 millions sur un budget d'environ 750 millions de dollars) et qui générerait, selon une étude indépendante de Québec 2002, des retombées directes de 611 millions de dollars et la création de plus de 10

000 emplois de douze mois ou plus. Devant ces avantages, le président de Québec 2002 s'est donc demandé si les quelques risques d'un projet d'envergure signifiaient que la région devait être «condamnée à l'immobilisme».

Le directeur général de la Société des Jeux d'hiver, M. Jean Grenier, a aussi profité de l'occasion pour adresser des reproches voilés à certains membres des médias: «Nous ne voulons pas être en compétition avec les autres villes candidates autrement que sur la qualité du projet. Mais je vous dirais tout de même de ne pas être naïfs envers nos compétiteurs, mais plutôt d'être aussi vigilants que vous l'êtes face à nous.» L'allusion visait en particulier un reportage de Denis Guénette, de la station CBVT, qui rendait un verdict fort favorable (mais peu critique) envers la candidature de Salt Lake City, considérée comme la principale concurrente de Québec pour les Jeux de 2002.

La vice-présidente aux finances de Québec 2002 a aussi expliqué en détail les frais de plus de 300 000\$ qui seront consacrés à la représentation de Québec aux Jeux de Lillehammer, dépenses qui avaient été qualifiées d'exagérées par certains représentants des médias. Elle a indiqué que le plus gros bloc de ces dépenses allait au logement de la délégation de 30 personnes, particulièrement dispendieuses dans une ville où les chambres d'hôtel, en période olympique, se louent à 400\$ par nuit.

Vers 19h, hier soir, le comité de suivi, ayant terminé vers 17h30 sa rencontre avec les représentants de Québec 2002 et ceux du gouvernement du Québec, en était encore à débattre de la question de Cap-du-Salut. Une proposition du chef de l'opposition de la Ville de Québec, M. Jacques Jobin, invitant Québec 2002 à revenir au site original — pourtant refusé par la Fédération internationale de ski — était au cœur des discussions.

TABAC

Cinq camions-remorques de jeans chinois

SUITE DE LA PAGE 1

annuellement au profit des contrebandiers d'alcool américain.

«Dans le domaine de la contrebande de cigarettes, le produit est essentiellement canadien, explique Jean Brisebois. Pour ce qui est de l'alcool, le produit trafiqué est essentiellement américain.»

En général, explique-t-il, les contrebandiers d'alcool américain qui passent les frontières canadiennes déclarent qu'ils désirent entreposer cet alcool temporairement au Canada, dans un entrepôt dit inbound.

Ils déclareraient également aux douaniers leur intention de l'exporter ensuite ailleurs dans le monde. C'est après enquête que les policiers de la GRC découvrent généralement que cet alcool s'est volatilisé subitement, entre la frontière et l'entrepôt.

Et c'est compter sans le réseau de contrebande de vêtements, provenant tant de l'Asie que du Moyen-Orient, et des produits de luxe, comme le parfum, qui passent les frontières.

Certains contrebandiers procèdent de la même façon pour écouler des stocks de vêtements et de produits de luxe, interdits, ou dont la vente est limitée au Canada.

«Il y des gens qui ont intérêt à banaliser la contrebande au Québec», de dire l'inspecteur Brisebois.

Pas plus tard qu'il y a deux semaines, Revenu Canada, section Douanes et Accises, saisissait cinq camions de 45 pieds, pleins de bluejeans, provenant de Chine, et commandés par la compagnie Road Runner Apparel Inc, qui loge rue Côte-de-Liesse, à Montréal.

Ces cargaisons débordaient des quotas imposés par l'industrie canadienne sur les jeans, selon Maurice Huot, enquêteur pour Revenu Canada, section Douanes et Accise.

«Dans le domaine du vêtement, c'est monnaie assez courante, de poursuivre M. Huot. Il y a différentes façons de frauder. On peut déclarer les vêtements à une valeur moindre, en trichant sur la quantité, par exemple. On en déclare 10 000 alors qu'il y en a 15 000.»

Pour sa part, M. Huot n'exclut même pas que les fournisseurs impliqués soient en partie complices de la contrebande qui s'effectue avec leurs produits. «Nous procédons aussi à des saisies de bijoux, dit-il. Au cours de l'année dernière seulement, on a procédé à cinq saisies de bijoux au douane, d'une valeur d'environ un demi-million de dollars chacune.»

Phénomène en pleine croissance au Québec et au Canada, le réseau de contrebande, entre les frontières canadiennes et américaines, aurait été happé par les grandes organisations du crime organisé, qui pratiquent notamment le commerce des stupéfiants, toujours selon l'inspecteur Brisebois.

Cette année, des meurtres, des enlèvements, des voies de fait et du chantage ont été reliés au problème de la contrebande sur le territoire montréalais.

«Il y a des organisations, qui étaient, il y a quelques années, dans le trafic des stupéfiants et qui sont aujourd'hui dans la contrebande de cigarettes, ajoute M. Brisebois. Parce qu'il y a beaucoup d'argent à faire là-dedans.»

M. Brisebois insiste par ailleurs pour dire que moins de la moitié (de 45 à 50%) de la contrebande de cigarettes qui se transige à Montréal est contrôlée par le crime organisé américain.

«La majorité des cigarettes que l'on saisit ici, dit-il, ce ne sont pas des cigarettes qui viennent directement des réserves.»

Le reste, dit-il, est le fait d'autres organisations criminelles montréalaises, de toutes les nationalités.

Ces organisations criminelles, les plus grosses de la région montréalaise, détiennent leur propre réseau de contrebande, et traversent elles-mêmes les frontières canado-américaines.

La frontière canado-américaine est d'une telle longueur qu'elle devient extrêmement difficile à surveiller pour les officiers de Revenu Canada et de la GRC.

Par ailleurs, l'inspecteur Brisebois n'exclut pas le fait qu'une partie des cigarettes vendues en contrebande au Canada ne passent même pas les frontières.

Ces cigarettes, conçues pour le marché américain, seraient écoulées au Canada, immédiatement après leur sortie de la manufacture...

Et là ne s'arrête pas la fraude.

À l'heure actuelle, la GRC enquête sur un réseau de contrefaçon des jaquettes de paquets de cigarettes légales, qui imitent le timbre approuvant la vente au Canada, en conservant le tiroir qui contient les cigarettes.

Toujours selon l'inspecteur Brisebois, certains fabricants de vin maison poussent également la farce jusqu'à copier des étiquettes de grands crus français pour les vendre sur le marché noir.

DISCRIMINATION

Une enquête de trois ans

SUITE DE LA PAGE 1

du iceberg qui est révélée aujourd'hui.

La décision de la CDPQ constitue un ensemble de «suggestions», mais si la commission scolaire ne répond pas adéquatement à ces suggestions d'ici le 1er mars, elle pourrait être poursuivie devant le Tribunal des droits de la personne.

Cette histoire a commencé en 1987, alors qu'une enseignante n'avait pas été réengagée à son poste, soutenant en avoir la compétence, au moment où la commission scolaire préférait engager un jeune homme tout juste sorti de l'université.

Un groupe de femmes s'est alors constitué après avoir discuté de mésaventures semblables, et finalement 35 plaignantes déposaient une plainte en 1988. Plusieurs des plaignantes œuvrent à la Polyvalente Thérèse-Martin, de Joliette, les autres travaillant dans différentes écoles primaires de la commission scolaire.

L'enquête formelle a duré trois ans. Dans sa décision rendue le 12 janvier dernier, la CDPQ a convenu que ces plaignantes étaient victimes de «discrimination systémique» dans plusieurs situations quotidiennes: procédures d'embauche, attribution de tâches, d'horaires et de groupes d'élèves, mesures administratives, etc. Le procureur des plaignantes, Me Sophie Latraverse, donne aussi comme exemple le népotisme dans l'accès aux postes de cadres, et la façon dont des diplômées ont été déclassées parce qu'elles avaient quitté leur emploi dans les années 60 pour élever une famille, avant de revenir enseigner.

Autres exemples de cas livrés par des plaignantes: une femme qui se faisait refuser un emploi de spécialiste au détriment d'un homme, «parce que la direction d'école voulait voir augmenter le nombre de professeurs masculins», ou encore des professeurs masculins qui obtenaient les groupes d'élèves les plus homogènes ainsi que les meilleurs horaires, à compétence égale.

«L'employeur disposait toujours d'une marge de manœuvre, d'un droit de grâce pour contourner les conventions collectives, et cela se faisait au détriment des femmes», constate Pauline Major, enseignante et porte-

parole du groupe.

À ces exemples se sont ajoutés des cas de discrimination plus directe, par exemple, un directeur d'école qui refusait à une enseignante une promotion «parce qu'elle était trop grosse», ou qui conseillait à une autre de partir «parce qu'elle était ménoposée».

En accueillant la plainte, la Commission des droits de la personne propose une série de mesures de «redressement», dont l'instauration d'un programme d'accès à l'égalité et un ensemble de suggestions concernant l'affichage de postes, les formulaires d'embauche, le recrutement des femmes, etc.

Le président du Syndicat de l'enseignement de Lanaudière (CEQ), Serge Saint-Jean, accueille «avec une très grande satisfaction» la décision, et il ajoute que son syndicat entend se montrer vigilant envers les trois autres commissions scolaires de Lanaudière où il a des membres.

La présidente du Conseil du statut de la femme, Marie Lavigne, déclarait au DEVOIR que ce jugement est particulièrement intéressant parce qu'il se situe dans un secteur, celui de l'enseignement, où l'on ne croit pas que la discrimination puisse être aussi présente, les salaires étant égaux.

Mme Lavigne rappelle d'ailleurs que plusieurs organismes demandent depuis les dernières années l'adoption d'un loi sur l'équité salariale et les programmes d'accès à l'égalité, pour éviter que les victimes de discrimination aient à se battre à la pièce.

À la commission scolaire de l'Industrie, on se montrait très prudent hier. Le président de la commission scolaire, Christian Perron, a expliqué au DEVOIR que ses avocats avaient le mandat d'étudier le jugement et de «faire des suggestions» aux commissaires d'école d'ici au 16 février. «Nous analysons toutes les implications de cette décision, pour voir si les demandes de la CDPQ vont à l'encontre des conventions collectives, des ententes gouvernementales, si elles sont praticables dans les faits, ajoute-t-il. Doit-on tout accepter? Peut-on négocier? Peut-on appliquer des parties du jugement? Pour le moment, je ne peux en dire plus.»

Major dénonce le chef du Sinn Fein

Londres (Reuter) — John Major a dénoncé mardi les propos tenus par Gerry Adams, le chef du Sinn Fein, lors de sa visite aux États-Unis, où il a déclaré des conseillers du premier ministre britannique.

Gerry Adams, lors d'un séjour très médiatisé à New York, a continué de réclamer des éclaircissements au gouvernement britannique sur le plan de paix pour l'Irlande du Nord présenté en décembre par Londres et Dublin.

«Il est absurde de dire comme Adams que la balle est dans le camp de la Grande-Bretagne», a déclaré un proche conseiller de John Major.

Il a estimé en outre que la visite de 48 heures de Gerry

Adams à New York, où il a assisté à une conférence sur le problème irlandais, était un coup médiatique.

«Cet écran de fumée d'esquives et de contre-vérités n'a trompé personne ici ou en Irlande», a ajouté le conseiller.

Aux États-Unis, Gerry Adams n'a pas obtenu du président américain que son administration s'implique activement dans le processus de paix en Ulster.

«Soyons clairs. Ceci doit être réglé par les Irlandais et les Britanniques», a déclaré Bill Clinton lors d'une conférence de presse à Washington. Il a en même temps apporté son soutien au plan de paix anglo-irlandais.

Imperial Tobacco suspend ses exportations

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La compagnie Imperial Tobacco a décidé de suspendre volontairement la production de cigarettes destinées au marché américain, en attendant de voir quelle décision prendront les gouvernements en matière de taxation.

Principal porte-parole du plus important fabricant de cigarettes au pays, M. Michel Descôteaux a expliqué au cours d'un entretien que cet arrêt volontaire des exportations était essentiellement attribuable au fait «qu'il y a tellement d'incertitude entre les gouvernements qu'on ne sait plus sur quel pied danser.»

Entre la valse-hésitation des autorités gouvernementales et la progression très prononcée de la contrebande, Imasco estime qu'elle a perdu en quelque sorte le contrôle de son marché aux États-Unis. «On sait, de poursuivre M. Descôteaux, que lorsqu'on vend à des clients américains,

ceux-ci vendent à d'autres clients qui eux-mêmes revendent... Bref, on sait que dans la chaîne il y a un maillon non identifié qui achète nos produits pour les revendre illégalement.» Si les gouvernements finissent par parvenir à un accord se traduisant «par une diminution phénoménale des taxes, alors évidemment on effectuera les ajustements qui s'imposent» en rééquilibrant les mécanismes de production afin de répondre au regain de la demande qui ne manquerait pas de se manifester à l'intérieur du Canada. Bref, Imasco exporterait moins en direction des États-Unis.

Fait important à signaler, c'est la deuxième fois en moins de deux ans que cette compagnie appartenant au holding financier Imasco cesse d'envoyer ses cigarettes aux États-Unis. Tout au long de l'année 1992, Imasco a expérimenté la proposition du gouvernement fédéral de l'époque qui demandait aux compagnies de mettre un terme, pendant un laps de temps non fixé, à l'exportation.

Après avoir répondu à la requête des autorités, Imasco a

QUÉBEC Une surveillance accrue

SUITE DE LA PAGE 1

les taxes générées par les produits du tabac ont rapporté 544 millions\$ au gouvernement du Québec.

De son côté, le Nouveau-Brunswick estime que la contrebande lui fera perdre, au cours du prochain exercice financier, la moitié des revenus qu'il aurait tirés si le phénomène n'existait pas. Les revenus potentiels sont évalués par le ministère des Finances de la province à 90 millions\$.

Maurice Robichaud dit de la contrebande de cigarettes au Nouveau-Brunswick qu'elle est «considérable, que c'est un problème majeur», mais que le phénomène est moins important qu'au Québec où l'on évalue que près de 70% des ventes de tabac se font au noir.

La porte-parole du premier ministre Frank McKenna admet cependant que si le Québec choisissait d'agir seul, les effets se feraient nécessairement sentir au Nouveau-Brunswick. Il ajoute que la province élabore présentement des scénarios pour être en mesure de répondre à une telle initiative.

La stratégie globale à laquelle fait référence M. Robichaud doit comprendre une surveillance accrue des frontières, des peines plus sévères en cas d'infractions aux lois actuelles et une campagne publicitaire contre le tabagisme.

À Ottawa, mardi, le ministre fédéral des Finances rappelait qu'Ottawa avait du mal à convaincre l'Ontario de réduire les taxes sur les produits du tabac. Pour Queen's Park, ça représente 800 millions\$.

VIOLENCE

Un jeune sur 1000 a commis un crime contre la personne

SUITE DE LA PAGE 1

En 1979, plus de 10 000 jeunes avaient été épinglés pour des crimes de toute sorte, seulement 6679 cette année.

Là où le bât blesse, c'est que la proportion de crimes contre la personne commis par des jeunes — plus visibles et davantage couverts par les médias — a grimpé au même moment, note le criminologue de l'Université de Montréal.

Les crimes contre la propriété perpétrés par des jeunes ont chuté de 63% en 1979 à 48% en 1992, mais les crimes contre la personne ont grimpé de 11% à 26% dans la métropole. Dans l'ensemble du Québec, la tendance est cependant beaucoup plus faible.

«À Montréal, ces chiffres sont influencés par une série de facteurs comme la présence de gangs, de communautés culturelles nouvellement arrivées et d'autres facteurs. Ces crimes violents sont d'abord des voies de fait, des batailles de jeunes», soutient M. Trépanier.

Même si leur nombre a augmenté, les crimes contre la personne qui sont le fait de jeunes restent minimes si on fait le calcul en chiffres absolus. En 1992, quelque 945 jeunes ont été accusés — pas tous condamnés — pour des crimes contre la personne par le SPCUM. Au même moment, 3145 jeunes ont été accusés d'autres infractions au Code criminel.

«Il ne faut pas succomber à la panique. Les gens sont pris avec l'image que les jeunes sont violents. Mais leur sentiment ne reflète pas nécessairement la réalité», souligne M. Trépanier. En fait, un jeune sur 1000 a commis un crime contre la personne. Pour les vols doublés de menaces, qu'ils perpètrent avec une arme, on parle de 2,6 jeunes sur 1000 à Montréal.

«Les réactions sont très fortes quand les crimes sont commis par des jeunes. Cela frappe davantage l'opinion publique. Ce qui est inquiétant, c'est que cette intolérance affecte la façon d'agir des policiers, et même l'approche des gens qui travaillent auprès des jeunes contrevenants», estime Mme Lemire.

Tous ces chiffres démontrent qu'il faut accueillir avec des réserves les hauts cris de ceux qui réclament des lois plus sévères pour les jeunes contrevenants. «La Tolérance Zéro, ça ne doit pas se traduire par «tous les jeunes en dedans». Ça doit aller plus loin que cela», de dire M. Marcel Croteau, directeur provincial des Centres de jeunesse et de la famille Batshaw.

D'ailleurs, dans les Centres de jeunesse, on explore de nouvelles avenues pour réprimander les jeunes reconnus coupables de crimes. Sur plus de 1000 cas référés au directeur provincial des Centres jeunesse l'an dernier, 43% se sont traduits par des mesures autres que le recours au tribunal.

On pense notamment aux travaux communautaires, à la réparation des torts auprès des victimes et une foule d'autres. Un comité a même été formé avec les Centres jeunesse et la police pour rencontrer les parents de jeunes membres de gangs de rue.

«Dans plusieurs cas, on essaie de trouver des programmes de médiation des conflits. Certains doivent même rencontrer leur victime. On se rend compte que ce type de mesures a souvent plus d'impact», donne en exemple Mme Lemire.

Du côté de la police de la CUM, on confirme ces grandes tendances et une volonté clairement exprimée de solutionner la violence par la prévention. Un document d'orientation publié en octobre 1993 par le SPCUM fait de l'action communautaire la pierre angulaire de son intervention auprès des jeunes.

Reste que de 600 à 700 jeunes, membres des gangs de rue, forment le noyau dur de la criminalité juvénile à Montréal. De leurs crimes, plusieurs sont perpétrés entre gangs adverses et ne sont pas rapportés à la police, faute de plaintes.

Des audiences publiques débiteront d'ailleurs le 10 mars à la Commission de la sécurité publique de la CUM où seront entendus les groupes de tout acabit qui ont leur mot à dire sur le travail de la police auprès des jeunes.

Selon le lieutenant Jean-Pierre Corbeil, conseiller à Police-Jeunesse, il est vrai qu'il y a moins de «petite délinquance» qu'avant. Cette dernière a cédé la place à d'autres formes de délinquance.

«C'est vrai qu'on a tendance à déformer la réalité, dit-il. Quand un jeune entre par effraction dans une maison, ça ne fait pas la «une» des journaux. Ce sont les crimes spectaculaires dont on entend parler.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS
ANNONCES CLASSÉES
PUBLICITÉ
NUMÉRO SANS FRAIS

(514) 985-3344
(514) 985-3344
(514) 985-3399
1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355

LES SPORTS

Canadien 9, Whalers 2

Odelein égale un record

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Les Whalers ont osé défier le jeu de puissance du Canadien et Lyle Odelein, et ils ont perdu. Ils ne savaient sans doute pas que le premier fonctionne depuis qu'on ne le pratique plus et que le second allait égaler un record d'équipe de Doug Harvey en amassant cinq passes.

Les Whalers ont entrepris le match en prenant trois punitions et le Canadien a marqué deux buts pendant les deux dernières, le premier avec un avantage de deux hommes, en route vers une rare victoire facile de 9-2, ponctuée de quatre buts en avantage numérique, pour un total de six lors des trois derniers matches. C'était la première fois cette saison que le Canadien marquait neuf buts, ayant surclassé les Bruins de Boston et les Red Wings de Detroit 8-1 en décembre.

Vincent Damphousse, avec deux buts (dont son 20e) et deux passes, et l'incroyable Odelein, avec cinq passes, ont dirigé l'attaque. Mathieu Schneider, a aussi marqué deux buts.

Chassé du match au milieu de la deuxième période, Kirk Muller a eu le temps d'amasser un but et deux passes.

Muller a retrouvé son agressivité et il a été expulsé suite à l'échauffourée qui a suivi la collision entre Todd Harkins et Patrick Roy.

Brian Bellows, Oleg Petrov, Keane et Gilbert Dionne ont réussi les autres buts du Canadien. Sean Burke a cédé sa place à Jeff Resse au début de la deuxième période après en avoir accordé quatre, mais il n'avait rien à se reprocher: laissé à lui-même, il a été déjoué sur des tirs de près ou de loins. Mark Janssens et Zarek Zalaski ont réussi les buts des perdants, qui n'en ont que 10 à leurs sept derniers matches.

Mel Rojas perd sa cause en arbitrage

Creech remplace Malone au recrutement

PRESSE CANADIENNE

Les Expos ont annoncé hier la nomination d'Ed Creech au poste de directeur du recrutement, en remplacement de Kevin Malone qui a été promu la semaine dernière au rôle de directeur général, lui-même successeur de Dan Duquette.

L'association de Creech et des Expos remonte à 1973, quand l'équipe l'avait sélectionné en deuxième ronde du repêchage de juin, à sa sortie de l'université Mercer de Raon en Georgie. Il a joué pendant six ans dans les rangs mineurs, aux niveaux AA et AAA, portant notamment les couleurs de Québec dans la ligue Eastern pendant deux ans.

Il a pris sa retraite comme joueur après la saison 1978 pour revenir au baseball en 1982, en tant qu'instructeur à Calgary dans la ligue Pioneer.

Creech a travaillé à la mise sous contrat et au développement de quelques-uns des meilleurs espoirs des Expos au cours des dernières années, dont Marquis Grissom, Rondell White, Reid Cornelius, Pete Young et Scott Pisciotta.

Il demeure à Moultrie en Georgie, avec son épouse, Mary Ann, et leurs deux enfants.

Rojas perd en arbitrage

D'autre part, le releveur Mel Rojas a perdu sa cause en arbitrage salarial et devra se contenter des 850 000 \$ offerts par les Expos pour la saison 1994. Rojas espérait obtenir un salaire de 1,2 million.

Rojas devient donc le sixième joueur des Expos sous contrat en vue de la prochaine saison.

Les autres joueurs qui doivent soumettre leur cas à l'arbitre avant le 18 février sont les lanceurs Ken Hill et John Wetteland, le joueur de premier-but Randy Milligan et les voltigeurs Moises Alou, Marquis Grissom et Larry Walker.

Ligue nationale de football

Norv Turner change de cheval

Ashturn, Virginie (AP) — Les Redskins de Washington ont confirmé hier l'embauche de Norv Turner, ancien coordonnateur de l'offensive des Cowboys de Dallas, au poste d'entraîneur-chef.

«Je suis convaincu que Norv Turner saura replacer les Redskins parmi les meilleures équipes de la ligue», a dit le propriétaire Jack Kent Cooke, en conférence de presse.

Turner succède à Richie Petitbon, qui n'a pu faire mieux qu'un dossier de 4-12 à sa seule saison comme entraîneur-chef. Il s'agissait de la pire saison des Redskins en trois décennies.

Turner et les Redskins se seraient entendus pour un contrat de cinq ans, à l'issue d'une rencontre de cinq heures, mardi. Turner a raconté avoir pris l'avion pour Washington moins de 36 heures après la victoire des Cowboys au Super Bowl.

Turner devient le troisième entraîneur-chef des Redskins en trois ans. Il a été le seul candidat considéré par Cooke et le directeur général Charley Casserly.

L'embauche de Turner par les Redskins n'était qu'une formalité après que les deux parties aient discuté il y a quatre semaines. Le propriétaire des Cowboys, Jerry Jones, avait donné la permission aux Redskins d'entreprendre les négociations avec son coordonnateur de l'offensive pendant la semaine de repos entre la fin de la saison régulière et le premier match éliminatoire des Cowboys.

Seule l'intervention du commissaire de la NFL, Paul Tagliabue, avait empêché Turner et les Redskins de finaliser l'entente. Tagliabue avait invoqué un règlement de la NFL qui empêche les équipes de discuter avec des candidats tant que ceux-ci n'ont pas disputé leur dernier match.

«Entre les matches éliminatoires, j'avais cet emploi en tête, a raconté Turner. Ça dure depuis un mois.»

Les Cards de Phoenix étaient aussi intéressés à Turner, après avoir congédié leur entraîneur-chef Joe Bugel la semaine dernière. Turner a raconté avoir songé à la possibilité de négocier avec les Cards, «jusqu'à ce que M. Cooke me ramène à la raison».

Les Redskins voient en Turner un émule de Joe Gibbs, qui les a menés à quatre participations au Super Bowl en 21 saisons comme entraîneur-chef, jusqu'à sa retraite en 1993.

«Je pense que la comparaison est extrêmement flatteuse», a dit Turner, qui a raconté avoir passé plusieurs années à étudier le système de Gibbs. «Mais cette comparaison ne sera justifiée que si j'arrive à passer le test des années.»

Turner hérite d'une équipe vieillissante et concurrencée par des décisions difficiles à prendre, notamment à la position de quart-arrière, où Mark Rypien a terminé la saison 1993 au dernier rang dans la NFL. Rypien est sous contrat pour 1994 à un salaire de 3 millions \$.

Maradona tire sur la presse

Le footballeur argentin Diego Maradona a expliqué à la radio que les journalistes qui ont essayé des tirs de carabine à air comprimé hier devant son domicile, quatre d'entre eux ayant été légèrement touchés, avaient «importuné ses filles» en touchant la garde devant sa résidence.

«Les enfants m'ont dit: papa, il y a un journaliste à la porte qui me prend en photos; il y en a un autre dans l'arbre», a dit Maradona, ajoutant qu'il avait fait part de sa colère aux journalistes, sans résultat. «Ils ont continué», a-t-il expliqué.

De nombreux journalistes, photographes et caméraman montaient la garde devant la résidence secondaire de Maradona, dans la banlieue de Buenos Aires, pour obtenir des explications sur le divorce de Maradona avec son club des

Newell's Old Boys de Rosario, annoncé mardi.

Maradona s'en est pris à «ceux qui parlent de drogue ou du reste (ndlr: des rumeurs de problèmes matrimoniaux)». «Quoi qu'il puisse m'arriver, on met la drogue dans l'affaire», s'est-il étonné, ajoutant qu'il voulait simplement «être tranquille».

Le capitaine de l'équipe d'Argentine a déclaré qu'il «allait passer quinze jours en famille avant de subir des examens» de la cuisse gauche pour mesurer l'évolution d'une déchirure musculaire, contractée lors d'un match de championnat contre Huracan le 2 décembre. Confirmant qu'il «aimerait toujours» participer à la Coupe du monde aux États-Unis, il a toutefois ajouté: «J'essaierai, mais bon, si ça ne va pas, je n'insisterai pas».

Descente féminine de Sierra Nevada

La «première» de Lindh

Sierra Nevada, Espagne (AFP) — L'Américaine Hilary Lindh a remporté à 24 ans la première victoire de sa carrière, hier, en gagnant la descente de Sierra Nevada, comptant pour la Coupe du monde de ski alpin.

Lindh, vice-championne olympique 1992 à Méribel, revient doucement à son meilleur niveau, après une opération au genou droit en janvier 1993, consécutive à une chute sur la piste d'Haus (Autriche). «C'est dur de remonter dans la hiérarchie, en partant avec un dossier élevé, disait-elle. Je ne sais pas si c'est un bon signe pour Lillehammer, ou si ce succès va augmenter mon stress.»

La Canadienne Kate Pace a pris le septième rang.

Victorieuse de la Française Mélanie Suchet pour un centième de se-

conde, l'Américaine avait abordé, comme toutes les autres skieuses, cette course — disputée sans les Autrichiennes — en pensant à Ulrike Maier, décédée samedi à Garmisch.

Troisième de cette épreuve disputée sur une piste sans doute plus difficile à négocier qu'il y paraissait — il y avait beaucoup de sauts, notamment — et surtout très longue (plus de 2 minutes) l'Italienne Isolde Kostner, victorieuse de la descente de Garmisch samedi dernier, a confirmé comme la jeune Française que leur résultat en Allemagne (Suchet avait terminé 2e) n'était pas seulement dû à l'interruption de la course.

Un rang qui a suffi à la Suédoise Pernilla Wiberg pour reprendre à la Suisse Vreni Schneider la première place au classement général provisoire de la Coupe du monde.

E N B R E F

REMPLEANTE POUR HARDING?

La patineuse Michelle Kwan, deuxième aux derniers championnats nationaux, a été retenue hier en tant que remplaçante par la Fédération américaine de patinage artistique (USFSA) et se rendra aux Jeux olympiques de Lillehammer. «A la suite des incidents survenus le mois dernier concernant Nancy Kerrigan et Tonya Harding, nous avons décidé qu'il serait bon d'envoyer Michelle Kwan à Lillehammer», a déclaré le président l'USFSA, Mme Claire Ferguson. Une commission spéciale continue son enquête sur l'agression de Nancy Kerrigan et doit se réunir de nouveau demain. Kerrigan a, de son côté, reçu le feu vert de l'USFSA pour participer aux Jeux après avoir réalisé son programme court et long devant un groupe de juges.

HILLARY AUX JO

L'épouse du président Bill Clinton, Hillary Rodham Clinton, dirigera la délégation officielle des États-Unis à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver.

EXPLOITS CANADIENS

Les Ontariens Darcy Downs et Ashley Herod ont réussi les meilleures performances canadiennes de la saison en ballet, sur le circuit de la Coupe du monde de ski acrobatique. Downs a pris la cinquième place, sa meilleure en carrière. Chez les dames, Herod s'est classée huitième à sa première finale de la saison. «Je suis tout excitée. Je ne cesse de rêver des meilleures performances en carrière depuis le début de la saison en ballet», a dit Downs.

HOCKEY									
LIGUE NATIONALE									
HIER									
Florie 4 Ottawa 1									
Montréal 9 Hartford 2									
Washington 5 Philadelphie 2									
Buffalo 3 New Jersey 2									
NY Islanders 4 NY Rangers 4									
Detroit 3 Tampa Bay 1									
Dallas à Winnipeg									
Los Angeles à Edmonton									
Chicago à Vancouver									
Calgary à Anaheim									
Mardi									
Florie 1 Pittsburgh 2									
Hartford 2 Québec 5									
San Jose 4 Islanders 1									
Toronto 4 St. Louis 4									
Ce soir									
Rangers à Boston									
San Jose à Philadelphie									
Québec à St. Louis									
LES MENEURS									
Canadien									
Gretzky, LA	24	65	89						
Fedorov, Det	33	47	80	Damphousse	18	28	46		
Gilmour, Tor	17	54	71	Bellows	20	17	37		
Andreychuk, Tor	40	30	70	Koene	11	22	33		
Recci, Phi	26	41	67	Dionne	10	16	26		
Shanahan, STL	31	33	64	Sakic	18	43	61		
Hull, STL	33	29	62	Sandin	22	30	52		
Francis, Pgh	18	44	62	Kamensky	16	25	41		
Oates, Bos	19	45	64	Young	15	14	29		
Conférence de l'Est									
Section Nord-Est									
Pittsburgh	50	25	14	11	182	172	61		
Boston	50	25	16	9	166	146	59		
Montréal	52	25	19	8	169	150	58		
Buffalo	51	24	22	5	166	139	53		
Québec	51	20	26	5	168	179	45		
Hartford	53	18	30	5	152	184	41		
Ottawa	54	9	38	7	136	246	25		
Section Atlantique									
NY Rangers	50	33	13	4	166	132	70		
New Jersey	50	27	17	6	177	140	60		
Florie	50	22	18	10	145	133	54		
Philadelphie	51	24	24	3	185	191	51		
Washington	51	23	24	4	163	159	50		
Tampa Bay	52	17	26	6	134	155	44		
NY Islanders	48	18	25	6	169	173	42		
Conférence de l'Ouest									
Section Centrale									
Toronto	53	28	14	11	181	149	67		
Detroit	50	29	16	5	224	170	63		
Dallas	53	27	19	7	164	169	61		
St. Louis	52	26	18	8	165	169	60		
Chicago	49	23	20	6	146	138	52		
Winnipeg	52	17	29	6	154	206	40		
Section Pacifique									
Calgary	52	24	19	9	190	164	57		
Vancouver	50	25	23	2	171	164	52		
Los Angeles	50	19	25	6	187	196	44		
Anaheim	53	20	29	4	147	165	44		
San Jose	50	16	23	11	145	162	43		
Edmonton	52	13	31	8	158	189	34		

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-002485-934. SEYMOUR SPECTOR, Demandeur, vs: MOFIZ ULLAH & MUSLIM ULLAH. Défendeur. Le 1er février 1994, à 10h00, au domicile du défendeur, au 5108, rue WOODLAND, en la ville de PIERREFONDS, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Automobile Ford Tempo 1990 blanche, imm. CMJ 405; ensemble sofa bleu (causes); TV Viking et acc.; vidéo VHS Toshiba et acc.; sofa bleu. Etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 1er février 1994. ÉTUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000781-930. LES PISCINES GRATTON INC., PARTIE DEMANDERESSE, vs: CLAUDE AUGER, PARTIE DÉFENDERESSE. AVIS LÉGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice: Le 14 février 1994, à 14h00, au no 554, RIVEST, REPENTIGNY. Les dits biens consistent en: 1 SPA 8 places et acc.; 1 téléviseur couleur Toshiba; 1 système de son Kenwood et acc.; 1 vidéo VHS Stéréo; 1 téléviseur couleur Sony; 2 jours micro-ondes Toshiba. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER BELANGER, ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 26 janvier 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-002274-926. ROBERT DESMARAIS, PARTIE DEMANDERESSE, vs: GISELA STRITZKOWSKI, PARTIE DÉFENDERESSE. AVIS LÉGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice: Le 16 février 1994, à 11h00, au no 105, 166 AVENUE LAC MORIN, à ST-LIN. Les dits biens consistent en: 1

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 63(1))

AVIS est par les présentes donné que PLAZA BOUTIQUE LE BAG LTD., de la ville de Westmount, District de Montréal, dans la province de Québec, ayant déposé une Proposition le 7 janvier 1994 au bureau du Séquestre officiel, dans la ville de Montréal et ladite proposition n'ayant pas été acceptée par les créanciers, est réputée, en conformité de l'article 57 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, avoir fait une cession de ses biens à cette date et que l'assemblée des créanciers a eu lieu le 28 janvier 1994.

FRIEDMAN & FRIEDMAN INC. 9000, boul. Décarie Bureau 500 Montréal, Québec H4P 2S4 Tél.: (514) 731-3191 Fax: (514) 731-0250

QUÉBEC INC., mise-en-cause. Lieu: Montréal Date: 31 janvier 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A. MES DE GRANDPRE, GODIN, AVOCATS A/S Me André Paquette, Avocat 1000, de la Gauchetière Ouest Bureau 2900 Montréal, Qc. H3B 4W5. Tél: 878-4311

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-215614-946 COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE DE LA FAMILLE) PRÉSENT GREFFIERE ADJOINTE JACINTHE MICHAUD Partie requérante JACQUES AMIARD Partie intimée

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-000395-945 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT FIDUCIE DESJARDINS INC. Partie requérante 2760-3646 QUÉBEC INC. Partie intimée 2548-2647 QUÉBEC INC. Mise-en-cause

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-001494-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT GENERAL ACCIDENT INDEMNITE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Partie demanderesse ANDRÉ ROBITAILLE, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-11-001704-937 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT ENR, ayant son siège social au 1019, Ste-Catherine est, Montréal (Québec) H3B 1H1 No. Surintendant: 41-136528 No. Syndic: 10273 Date de la cession de biens: Le 20 décembre 1993

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de: 161906 CANADA INC., corporation légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale de PAGANINI ENR, ayant son siège social au 1019, Ste-Catherine est, Montréal (Québec) H3B 1H1 No. Surintendant: 41-136528 No. Syndic: 10273 Date de la cession de biens: Le 20 décembre 1993

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-215545-942 COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE DE LA FAMILLE (DIVORCES) PRÉSENT LE GREFFIER ADJOINT PUVANESWARY THILLAIAMPALAM, Partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-024180-932 COUR DU QUÉBEC Chambre civile PRÉSENT GREFFIERE ADJOINTE BELL CANADA Partie demanderesse PHILIPPE PRUD'HOMME et 2729377 CANADA INC. Parties défenderesses

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de: 161906 CANADA INC., corporation légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale de PAGANINI ENR, ayant son siège social au 1019, Ste-Catherine est, Montréal (Québec) H3B 1H1 No. Surintendant: 41-136528 No. Syndic: 10273 Date de la cession de biens: Le 20 décembre 1993

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-024180-932 COUR DU QUÉBEC Chambre civile PRÉSENT GREFFIERE ADJOINTE BELL CANADA Partie demanderesse PHILIPPE PRUD'HOMME et 2729377 CANADA INC. Parties défenderesses

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-014041-931 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA. Partie demanderesse SARA TORTORICI, Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de: 161906 CANADA INC., corporation légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale de PAGANINI ENR, ayant son siège social au 1019, Ste-Catherine est, Montréal (Québec) H3B 1H1 No. Surintendant: 41-136528 No. Syndic: 10273 Date de la cession de biens: Le 20 décembre 1993

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame, Montréal dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de KENNETH FRIEDMAN, 677, rue: Montréal Date: 28 janvier 1994. GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame, Montréal dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Vigneswaranathan Arunagirinathan Arunagirinathan. Lieu: Montréal Date: 25 janvier 1994. MICHEL MARTIN, G.a.

de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame, Montréal dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration amendée a été remise au Greffe à l'intention de 2729377 CANADA INC. Lieu: Montréal Date: 28 janvier 1994. GISELE DE MADDELEIN, Greffière adjointe.

de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame, Montréal dit district, salle